

Sur la lige SAGEIJ0004, mettre « oui » si le salarié dépend d'une CPAM Alsace-Moselle

Sur la ligne SAL 00002, mettre « 1 » si le salarié à un contrat à 160h33

Sur la ligne SAL 00003, toujours mettre « 1 ». C'est Hanane qui changera si le salarié adhère ensuite à la mutuelle

Sur la ligne SAL00010, mettre « 1 » si le salarié à communiquer une adresse mail et n'a pas explicitement refuser la dématérialisation.

Sur la ligne SALSST, mettre le code adhérent si le salarié était déjà embauché sur un établissement du groupe et que l'on dispose du code de médecine du travail dont il est adhérent.

- Une fois la fiche complétée, cliquer sur OK pour valider les données.
- Ajouter ensuite le code analytique, pour cela, aller :
 - Faire un clic droit sur le salarié que l'on vient de créer et mettre le code analytique adéquat.